

OFFICE DE LA CULTURE

Hôtel des Halles
9, rue Pierre-Péquignat
CH-2900 Porrentruy 1

t +41 32 420 84 00
f +41 32 420 84 99
secr.occ@jura.ch

Dans le cadre de l'encouragement à la création littéraire,

l'Office de la culture de la République et Canton du Jura

institue la

Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture**Règlement****1. Objet et principe de la bourse**

Dans le but d'encourager la création littéraire dans le canton du Jura, l'Office de la culture de la République et Canton du Jura octroie une bourse d'aide à l'écriture (Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture) sur concours. Cette bourse doit permettre à la personne qui en bénéficie de se consacrer pleinement à un projet de création littéraire durant quelques mois.

2. Nature du projet et domaines littéraires concernés

La bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture est accordée à un projet de création littéraire, tous genres confondus. Le choix du sujet est libre. Il doit s'agir d'un projet de texte inédit et rédigé en français.

3. Critères d'éligibilité

Toute personne établie depuis au moins deux ans dans le canton du Jura, ou qui a passé la majeure partie de sa vie sur le territoire et l'a quitté depuis moins de trois ans, peut déposer une demande de bourse, pour autant qu'elle justifie d'expérience dans la création d'œuvres littéraires. Si le projet déposé consiste en une œuvre collective, au moins une des personnes impliquées doit répondre aux critères précités.

4. Mise au concours

L'Office de la culture procède à la mise au concours de la bourse par voie d'annonce sur le site Internet de la République et Canton du Jura et via la presse. Généralement, il le fait tous les deux ans. La mise au concours mentionne les conditions d'octroi de la bourse et le délai de dépôt des dossiers.

5. Candidature

Les candidatures à la Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture comprennent les documents suivants :

- Une lettre de motivation justifiant de la nécessité d'une aide
- Une présentation détaillée du projet d'écriture
- Un calendrier de travail
- Un curriculum vitae
- Une liste de publications (facultatif)
- Une lettre de recommandation

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération. La requête doit être envoyée dans le délai imparti (date de dépôt numérique ou cachet de la poste faisant foi) avec la mention « Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture » à l'adresse secrecc@jura.ch ou par voie postale :

Office de la culture de la République et Canton du Jura
Hôtel des Halles – Pierre-Péquignat 9
2900 Porrentruy.

6. Attribution de la bourse

La sélection de la personne bénéficiant de la bourse est effectuée par le ou la Ministre en charge de la culture, sur proposition de l'Office de la culture, qui constitue un jury au besoin. Les décisions sont sans appel.

7. Montant et versement de la bourse

Le montant de la bourse est fixé à 15'000 francs au maximum. La somme est versée en deux temps : deux tiers à l'annonce de son attribution ; le solde à la réception du travail final.

8. Obligations de la personne bénéficiaire

La personne bénéficiaire s'engage à informer régulièrement l'Office de la culture de l'avancement de son projet et à achever son travail au plus tard deux ans après la date d'attribution de la bourse. En cas de publication, elle fournira des exemplaires de son ouvrage à l'Office de la culture, en nombre à convenir au cas par cas. Toute publication découlant de ce soutien devra faire mention de la Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture attribuée par la République et Canton du Jura.

Le Canton du Jura se réserve le droit de réviser le montant alloué ou d'engager une procédure de rétrocession dans les cas où le travail final ne respecterait pas les objectifs énoncés au moment de la requête ou la personne bénéficiaire ne se conformerait pas aux obligations mentionnées ci-dessus.

9. Dispositions finales

Le Canton du Jura est seul compétent pour communiquer l'attribution de la bourse.

10. Renseignements

Pour toute demande de renseignement, s'adresser à l'Office de la culture de la République et Canton du Jura par l'adresse de messagerie suivante : secrecc@jura.ch.